

DEMISSIONS CHEZ LES SALARIES DU GPF SNCF

CHIFFRES POUR LA PERIODE DU 21/01/2019 AU 31/01/2019

Le 03/02/2019



Depuis que nous avons abordé le sujet des démissions sur MLCVR, nous sommes régulièrement contactés par des cheminots qui nous signalent des cas de démissions autour d'eux, ou leur propre démission. Nous faisons un point sur les démissions signalées régulièrement, par dizaine ou vingtaine de jours.

Les chiffres qui vont suivre ne se substituent pas aux données statistiques officiellement communiquées par le GPF SNCF. Le bilan social annuel du GPF SNCF fait office de données officielles pour l'année précédente. Les chiffres sont donnés à titre indicatif.

Si vous souhaitez communiquer les statistiques, **merci de le faire via cette publication originale** afin que toutes les informations soient reprises.

Twitter : @team_mlcvr Facebook : @mlcvr Mail: equipe.mlcvr@gmail.com

En savoir plus et mentions légales: <http://bit.ly/2WLP2FQ>

A : Informations sur le traitement des statistiques.

Les démissions ou dépôts de préavis de démission nous sont signalées par mail à equipe.mlcvr@gmail.com ou par DM (Twitter) Ces informations nous sont communiquées soit par des collègues de démissionnaires, soit par les démissionnaires eux même. Dans le premier cas, nous demandons à notre informateur de proposer au démissionnaire de nous contacter lui-même si il le souhaite. Si le démissionnaire ne souhaite pas nous contacter, nous nous adressons seulement à notre intermédiaire qui nous donne alors toutes les informations dont nous avons besoin pour établir nos statistiques.

Dans tous les cas, nous demandons des informations précises de manière à nous assurer de ne pas créer de doublon de démission ou de dépôt de préavis de démission. Toutes les informations ne sont pas communiquées. Exemple, nous ne communiquons pas l'établissement... Nous devons garantir l'anonymat des personnes démissionnaires et de nos informateurs.

Les chiffres donnés **NE REPRESENTENT PAS** l'ensemble des démissions ou des préavis de démissions sur le GPF SNCF pour la période indiquée. Il s'agit de chiffres issus des signalements qui nous sont effectués. Ces chiffres sont **donnés à titre indicatif** et ne se **substituent pas** aux données officielles du GPF SNCF.

B : Signalements à notre échelle.

Pour la période allant du DATE 2019 inclus au DATE 2019 inclus, nous avons reçu le signalement de :

- 11 démissions effectives **exploitables**
- 08 dépôts de préavis de démission **exploitables**
- 06 démissions effectives **non exploitables ***
- 03 dépôts de préavis de démission **non exploitables ***

* : **Non exploitables** = les critères définissant nos statistiques n'ont pu être obtenus.

C : Statistiques.

1.a – Sur les démissions effectives exploitables.

Les XX salariés concernés ont quitté les effectifs dans la période citée ci-dessus. Voici la répartition.

FEMMES 04

Exécutif(s) au statut	02
Exécutif(s) contractuel(s)	00
Maitrise(s) au statut	01
Maitrise(s) contractuel(s)	00
Cadre(s) au statut	01
Cadre(s) contractuel(s)	00

HOMMES 07

Exécutif(s) au statut	03
Exécutif(s) contractuel(s)	01
Maitrise(s) au statut	01
Maitrise(s) contractuel(s)	01
Cadre(s) au statut	01
Cadre(s) contractuel(s)	00

Soit un total de 06 Exécutif(s) 03 Maitrise(s) 02 Cadre(s)

Particularités : le nombre de démissions observé est plus élevé chez les exécutifs

Répartition par EPIC.

SNCF EPIC DE TETE	02
Exécutif(s)	01
Maitrise(s)	XX
Cadre(s)	01
SNCF MOBILITES	05
Exécutif(s)	03
Maitrise(s)	02
Cadre(s)	XX
SNCF RESEAU	04
Exécutif(s)	02
Maitrise(s)	01
Cadre(s)	01

Observations :

1.b – Tableau des cause(s) expliquée(s)

Certains démissionnaires ont mis en avant plusieurs causes

Les causes sont reprises par ordre alphabétique.

CAUSES	EXECUTIF(S)	MAITRISE(S)	CADRE(S)
AVENIR INCERTAIN AU SEIN DU GPF SNCF	04	02	XX
DEGOUT DU GPF SNCF	02	01	01
DEPART A L'ETRANGER			01
DIFFICULTES / DESACCORD AVEC LA HIERARCHIE	01		01
DIFFICULTES / DESACCORD AVEC LES / DES COLLEGUES			
DIFFICULTES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL	01	01	01
ENVIE DE VOIR AUTRE CHOSE	01		
IMPOSSIBILITE D'EUVOULUER EN GRADE			
JE NE ME RECONNAIS PLUS DANS L'ENTREPRISE	02	01	
JE NE ME SENS PLUS A MA PLACE DANS L'ENTREPRISE	01	01	
MAL ETRE AU TRAVAIL / AMBIANCE DELETERE	01	02	
MEILLEUR OPPORTUNITE AILLEURS	03	01	02
MUTATION GEOGRAPHIQUE IMPOSSIBLE			
PROJET PERSONNEL CONCRETISE	01		01
SUITE BURN OUT OU BORE OUT			
SUITE FORMATION UNAGECIF	02		
SUITE PROBLEMES MEDICAUX HORS MISE REFORME MED			
TROP DE RESTRUCTURATIONS VECUES	01		
TRAVAIL MAL REMUNERE	02	02	
TRAVAIL MAL RECONNU PAR LA DIRECTION	02	03	
AUTRE(S) CAUSE(S)		01	

1.c – Destination des démissionnaires.

Les démissionnaires qui n'ont pas souhaité nous communiqué leur devenir figurent dans « Autres » La destination des démissionnaires est rédigée selon le projet, le secteur d'activité de destination ou l'employeur de destination selon ce que le démissionnaire ou notre contact nous a indiqué.

- Concurrence ferroviaire dont sous-traitance ou entreprises étrangères : 03
- A mon propre compte entreprise services informatiques : 01
- A mon propre compte commerce spécialisé : 01
- Fonction publique territoriale : 01
- Transport urbains ou interurbains de voyageurs : 01
- Agence immobilière : 01
- Gestion de flux logistiques : 01
- Autres : 02
-
-

1.a – Sur les dépôts de préavis exploitables.

Les XX salariés concernés ont déjà déposé leur préavis mais leur date de fin de préavis n'est pas intervenue au jour ou ces chiffres sont communiqués.

FEMMES **03**

Exécutif(s) au statut	01
Exécutif(s) contractuel(s)	XX
Maitrise(s) au statut	01
Maitrise(s) contractuel(s)	XX
Cadre(s) au statut	XX
Cadre(s) contractuel(s)	01

HOMMES **05**

Exécutif(s) au statut	02
Exécutif(s) contractuel(s)	01
Maitrise(s) au statut	01
Maitrise(s) contractuel(s)	XX
Cadre(s) au statut	01
Cadre(s) contractuel(s)	XX

Soit un total de 04 Exécutif(s) 02 Maitrise(s) 02 Cadre(s)

Particularités :

Répartition par EPIC.

SNCF EPIC DE TETE	02
Exécutif(s)	01
Maitrise(s)	01
Cadre(s)	XX
SNCF MOBILITES	05
Exécutif(s)	03
Maitrise(s)	01
Cadre(s)	01
SNCF RESEAU	01
Exécutif(s)	XX
Maitrise(s)	XX
Cadre(s)	01

Observations :

Nous reviendrons sur leur profil lorsque leur démission aura pris effet et dans les mêmes conditions de restitution des statistiques que ci-dessus.

D : Informations sur le préavis.

La démission est un acte, une décision unilatérale du salarié qui a le droit de choisir la date à laquelle il souhaite quitter l'entreprise.

Le préavis de démission doit être déposé **au plus tard** 30 jours glissants avant la date souhaitée. La jurisprudence prévoit qu'il **peut être** déposé avant. Dans ce cas, il convient d'**indiquer clairement** les dates effectives du préavis (exemple : le préavis **débutera** le 1 mars et se **terminera** 30 jours glissants plus tard). A défaut, vous pouvez indiquer la date de départ souhaitée.

Le dépôt du préavis « en avance » est apprécié. Il est aussi nécessaire dans certains cas de figure pour les salariés qui quittent l'entreprise pour une autre.

Afin d'éviter toute ambiguïté, il est recommandé de faire part de votre démission par courrier, qui peut être bref, en lettre RAR au Pôle RH avec copie à votre DET ou assimilé. Il peut aussi être remis en double exemplaire à votre Pôle RH contre émargement du responsable ou de son représentant.

Certains cas de force majeure dispensent le salarié du dépôt d'un préavis. C'est le cas si la direction a commis une faute ou n'a pas respecté une clause du contrat. Il faudra alors pouvoir le prouver si la direction contrattaque aux Prud'hommes.

N'oubliez pas de demander le jour de congés proratisé auquel vous avez le droit.

E : Rappel.

Les chiffres cités dans ce relevé **ne représentent pas** l'ensemble des démissions ou des préavis de démission sur l'ensemble du GPF SNCF. Le relevé se base sur nos observations, sur les cas qui nous sont rapportés.

SIGNALEMENTS : MODE D'EMPLOI

Nous vous demandons d'être **le plus précis possible** afin que nous puissions exploiter les informations sur la base du modèle type de nos comptes rendus. Précisez d'abord si il s'agit d'un **dépôt de préavis** ou d'une **démission effectuée** (ou à venir dans de prochains jours) puis précisez:

-La date effective, le sexe de la ou du démissionnaire, le grade, l'EPIC, les raisons approximatives, le projet suivant la démission. Précisez également le lieu et la fonction de la / du démissionnaire (ne seront pas cités dans le compte rendu) pour nous éviter tout doublon de signalement.

Sinon, le « cas » sera traité dans les « **non exploitables** »

Si possible, demandez à la / au démissionnaire, si ce n'est pas vous-même, de nous contacter à equipe.mlcvr@gmail.com

Ne sont **PAS TRAITES** dans nos statistiques (pour des raisons de clarté) :

- Les projets de démissions (exemple : *je pense partir dans un mois, dans six mois...*)
- Les démissions déjà passées (*il y'a un mois, six mois, un an...*) SAUF les statistiques sur un établissement donné
- Les ruptures conventionnelles puisqu'elles impliquent les deux parties (salarié et direction)
- Les congés sabbatiques

MERCI D'AVOIR LU CE RELEVÉ